MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Secrétaire Général

Kinshasa, le 25 NOV 2024

N° 021 /ANC-APA-RDC/SG/EDD/BTB/11/2024

PERMIS SPECIAL D'EXPORTATION MATERIELS BIOLOGIQUES/APA

Je soussigné Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA, Secrétaire général à l'environnement et Développement Durable, et autorité Nationale Compétente APA/RDC, autorise Monsieur ***Pascal MASILYA,*** Professeur à l'Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu, conformément au protocole de Nagoya en son article 23 et de la loi n0014-003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la Nature en ses articles 53, 57 et 80 pt4, à collecter et exporter les matériels biologiques dont description ci-dessous.

Matériel concerné	: Echantillons de Choux (Brassica oleracea), Tomate (Solanum lycopersicumà, Oignon (Allium cepa), Amaranthe (Amaranthus viridis) et Haricot (Phaseolus vulgaris)
Quantités	: 3 feuilles de Brassica oleraceaà, 3 fruits de Solanum lycopersicumà, 3 feuilles et rhizomes de Allium cepa, 3 feuilles de Amaranthus viridis et 3 feuilles et graines de Phaseolus vulgaris
But	: Destinées aux analyses au Laboratoire du Forensic Institute (au Rwanda) ou au Laboratoire de l'ISABU (au Burundi)
Provenance	: Kalehe et Kabare/Sud-Kivu/RDC
Moyen de transport	: Avion

Les matériels repris ci-dessus sont exportés pour raison d'études et demeurent la propriété exclusive de la RDC. Aucune utilisation commerciale ne sera effectuée sans autorisation écrite préalable de l'Autorité Nationale Compétente de la République Démocratique du Congo (RDC).

Cette autorisation lui est délivrée à titre provisoire pour valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 25 NOV 2024

Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA
Autorité Nationale Compétente

Avenue Papa Iléo (ex-des cliniques), n°15 Kinshasa/Gombe
B.P 12 348 Kinshasa I• Email: sgedd@medd.gouv.cd Site web: www.medd.gouv.cd